

Les Représentants du Peuple

COLLOT D'HERBOIS & ISORE

*en Mission dans les Départements
de l'Aisne et de l'Oise (1)*

Leur Rapport au Comité du Salut public

Notre bien regretté président, M. Alexandre Sorel, aurait eu seul qualité pour commenter ce document. Il vous aurait parlé savamment de la Révolution, comme il l'a fait tant de fois dans ses communications à notre Société, et surtout dans ses monographies. Mon rôle sera plus modeste. Je me contenterai de vous rappeler ce que fut l'époque à laquelle a été rédigé le rapport de Collot d'Herbois et Isoré.

C'était il y a cent dix ans. Le régime de la Terreur pesait durement sur notre pays. La guillotine, partout établie en permanence, faisait couler des ruisseaux de sang. Deux mille six cent soixante-neuf condamnations à mort furent prononcées en quatorze mois. Et dans ce chiffre ne sont pas comptées les innombrables victimes de Couthon et Collot d'Herbois à Lyon, de Lebon à Arras, de

1. Lu à la séance de la Société Historique de Compiègne, le 20 mars 1903.

Carrier à Nantes, de Fréron à Toulon et à Marseille, de Tallien à Bordeaux. La Terreur dura 422 jours, du 31 mai 1793 au 27 juillet 1794.

Une loi, portée le 4 mai 1793, prescrivait le recensement des grains et des fourrages et leur livraison à toute réquisition. L'occasion était bonne pour persécuter et déposer de leurs récoltes tous les gens suspects, et tous les honnêtes gens devenaient suspects. Aussi chacun se laissait-il dépouiller sans protestation. La peur énervait tous les courages, paralysait toutes les volontés. Toute résistance, d'ailleurs, était compromettante.

C'est pour veiller à l'exécution de cette loi et réchauffer le zèle des patriotes, que Collot d'Herbois et Isoré furent envoyés en mission dans notre pays. Je laisse la parole à ces deux représentants du peuple. Voici leur rapport :

Senlis, 7 août 1793.

Citoyens nos Collègues,

Nous continuons à labourer les deux départements où vous nous avez envoyés, pour en tirer des vivres et ôter à la ville de Paris les inquiétudes dont les malveillants tirent si grand parti.

Nos charmes sont des proclamations, des réquisitions, de continuelles observations pour déjouer toutes les manœuvres.

Il n'y en a pas qui n'aient été imaginées pour éluder la loi du 4 mai. Prix de transport fictifs et excessifs, épingles, pots-de-vin dans les marchés, tout cela a été continuellement mis en œuvre et jamais on ne l'a dénoncé à la Convention. La loi aurait eu partout un bon effet, si les élusions n'avaient pas été

ouvertement tolérées. Ce n'est pas le peuple qui se plaint de la loi, ce sont les accapareurs.

Il serait instant d'éviter ces maux pour la récolte présente, et vous feriez bien de proposer la taxation des farines, comme celle des grains. Il est trop tard pour ordonner le recensement de la récolte sur le champ même ; mais il faudrait au moins qu'un décret ordonnât de le faire sans retard ; on achète déjà les blés en gerbe. Il serait bon aussi de contraindre tous ceux qui tiennent à ferme des biens des émigrés de payer la redevance en nature.

Nous vous avons dénoncé les complots faits pour empêcher les moissonneurs de travailler, ainsi que le danger de laisser aux cultivateurs la liberté de faire manger du blé à leurs chevaux ou bestiaux ; ce qui arrivera quand ils auront calculé le maximum des fourrages. On ne peut trop tôt décréter toutes ces mesures de précautions et de sûreté. Nous avons pris toutes celles qui dépendaient de nous. Les blés et fourrages ont été mis en réquisition dans les deux départements pour Paris et les armées du Nord seulement, tous les autres marchés ne pouvant valoir. Injonction aux cultivateurs de déclarer ce qu'ils ont, de faire battre ce qui n'est pas battu, afin que la vente puisse être effectuée et les blés mis en route promptement, proclamations, exhortations, discours dans les Sociétés populaires, tout a été par nous employé et nous en espérons le succès autant que possible ; car s'il n'y a pas véritablement disette des blés anciens, nous apercevons une sorte d'épuisement sur lequel l'excellente récolte nouvelle peut seule nous rassurer. Nous avons aussi pris des arrêtés provisoirement pour taxer la farine, mais la mesure doit être générale ; nous avons autorisé les administrations à requérir, moyennant salaire, des

bras pour battre les blés, car avant tout il faut être assuré de les avoir en grange. Nous avons aussi posé un maximum commun aux deux départements. Enfin nous avons pris toutes les précautions pour que la fraude et la malveillance ne puissent continuer leurs hostilités ; car c'est là une véritable guerre.

Nous avons songé aussi à nous pourvoir de fourrage : l'augmentation de cavalerie que vous avez envoyée vers la forêt de Morvan excitait cette prévoyance et les fourrages sont en réquisition. Nous avons observé avec satisfaction que les districts de Compiègne et de Noyon en sont assez bien pourvus.

Vous avez su que le passage des troupes qui voyageaient en poste a été retardé de cinq jours à Laon et à La Fère. De grands inconvénients auraient lieu, si on ne combinait pas les passages avec précision ; nous avons vu tous les chevaux du pays absents ; ayant été requis, ils sont restés cinq jours à ne rien faire pendant la semaine dernière ; c'était le temps de la forte moisson, vous sentez combien cela a pu être préjudiciable. Au reste le passage s'est effectué de manière à promettre un bon succès pour les mesures que vous avez prises. Les troupes étaient pleines d'ardeur, et la prise de Valenciennes n'était qu'un aiguillon de plus pour leur courage. Il est essentiel de fixer la destinée de la garnison sortie de Valenciennes.

Les routes sont couvertes de volontaires qui en faisaient partie. Nous avons donné des ordres à Compiègne, où il y en avait un certain nombre, de soigner les blessés et de fournir à leurs besoins ; mais de les retenir là jusqu'à ce qu'un décret ait prononcé sur leur destination. Nous avons mis rigoureusement en vigueur la loi sur les passeports, beaucoup trop négligée.

Nous fixerons particulièrement votre attention sur la ville de Noyon, devenue un point

très important. Vous savez qu'elle communique à des forêts qui s'étendent jusqu'à Mons, et qu'il y a dans les environs tel poste dans lequel on pourrait, avec peu de monde, intercepter la navigation de trois ou quatre rivières. Cette réflexion et les observations sur la tiédeur du patriotisme que nous avons reconnu dans le pays nous ont donné de vives inquiétudes. Nous avons disposé un travail pour que la surveillance soit confiée à de vrais patriotes. Plusieurs petits attroupements scandaleux et antirépublicains dans des communes voisines nous ont fait connaître qu'on manœuvrait sourdement. C'est surtout dans la commune d'Attichy, dont le cidevant seigneur était un La Trémoille, que cela s'est manifesté ; son agent était en arrestation sous cautionnement à Compiègne, ce qui ne l'empêchait pas d'intriguer ; nous l'avons fait mettre à la maison d'arrêt tout à fait. Nous avons aussi mis en arrestation un nommé Coquin, violemment soupçonné de correspondances suspectes, compromis pour distribution de faux assignats et accapareur de toutes les denrées possibles à Noyon. Nos réquisitions portent que les informations seront envoyées au Comité de la Sûreté générale de la Convention. Nous avons écrit à Charlier pour que le Comité de Législation fasse un rapport sur l'émigration de La Trémoille, ci-dessus cité.

La propriété de la Nation sur des biens immenses reste trop longtemps indécise. Des mesures de sûreté relativement aux prisonniers de guerre nous ont paru indispensables ; ils resteront consignés. Les citoyens qui les feront travailler en seront caution. Il y a 4.000 fusils à Soissons, qu'on remettrait en état de servir facilement, s'il y avait quelques ouvriers. On a promis d'établir à Soissons un atelier à cet effet ; cet atelier éviterait le transport à Paris.

Cela presse, occupez-vous en, tout de suite ; nous vous y invitons bien fort. Nous avons dû prononcer sur quelques faits particuliers ; des employés à la remonte des chevaux refusaient de monter la garde ou de se faire remplacer à Compiègne, en disant qu'ils faisaient un service militaire.

L'inspection des chevaux ne nous a pas paru être un tel service, et nous avons décidé qu'ils devaient ou monter la garde ou payer le remplacement. Nous avons dénoncé un inspecteur des vivres au comité des subsistances, qui a agi en conséquence.

On a arrêté à Compiègne un individu qui a été reconnu par plusieurs déposants pour être un des commandants des brigands de la Vendée. On nous a remis l'information. Si elle est telle qu'on nous l'a annoncée, nous enverrons l'individu au tribunal révolutionnaire.

L'esprit public est très bon à Compiègne. Les citoyens préparent une fête pour le 10 août, qui sera vraiment républicaine. On y verra une charretée de rois de bois dénichés ; ils auront la hotte sur le dos et dans la hotte tous les titres féodaux qui doivent être brûlés. La charrette sera guirlandée de tous les signes féodaux et la tyrannique dynastie tout entière sera brûlée au pied de l'arbre de la Liberté. La charrette elle-même le sera aussi, car, disent les patriotes, elle ne peut servir à rien après avoir traîné d'aussi mauvaise marchandise.

On se réjouit d'avance, et ce bûcher préparé semble être le présage de l'anéantissement éternel du fléau dont on fera justice.

Nous partons pour Beauvais.

Salut et fraternité.

COLLOT D'HERBOIS.

ISORÉ.

L'original de ce rapport, écrit de la main de Collot d'Herbois, se trouve aux Archives Nationales, sous la cote A F II, 148. Il a été publié par M. Aulart, dans le tome V (p. 500-503) des *Actes du Comité du Salut public*.

E. MOREL.
